

Projet d'aménagement Site Tour Eiffel - Concertation préalable

Suite à l'atelier participatif du 29 janvier, les observations qui suivent portent sur le projet à la fois «au regard des interactions locales» et «au regard du développement touristique et du rayonnement international.» Les deux points de vue étant indissociables sur un site où doit se pratiquer la coexistence des usages.

Le schéma, (car ce n'est pas un projet) soumis à l'atelier participatif du 29 janvier, souffre d'un défaut majeur : il ne vise qu'à la mise en scène de la Tour Eiffel.

Focalisé exclusivement sur le monument, il ne prend pas en compte et ignore un site pourtant bien circonscrit et dont la cohésion s'impose. Elle tient :

- à la géographie : le cours de la Seine butant sur la colline de Chaillot s'est infléchi à cet endroit d'une manière exceptionnellement prononcée.
- à l'histoire monumentale : les hauteurs de Chaillot, promontoire sur la plaine de Grenelle, n'ont cessé d'inspirer les architectes et urbanistes de la Monarchie, de l'Empire et de la République
- à l'extraordinaire richesse patrimoniale, culturelle et touristique de son périmètre : Musée de la Marine, Musée de l'Homme, Cité de l'Architecture, Palais d'Iéna, Musée d'Art Moderne, Musée Guimet, Fondation Yves Saint Laurent, Conservatoire russe de Paris Rachmaninoff, Fondation Mona Bismarck, Centre spirituel et culturel orthodoxe, Egouts de Paris, Musée Branly, Ecole militaire, UNESCO, Village Suisse, Maison de la Culture du Japon ...
- à des continuités urbanistiques marquées par les grandes artères de la voirie

Ces éléments plaident en faveur d'une meilleure configuration du site, sous la forme d'une arbalète : arc de la colline de Chaillot de Bir Hakeim à l'Alma et flèche Trocadéro Champ de Mars, Ecole militaire, place de Breteuil, seconde grande perspective parisienne (3 km).

Au constat de cette situation s'ajoutent les recommandations de l'ICOMOS reprises par le *Réseau des Grands sites de France*¹ selon lesquelles en présence d'un monument phare bénéficiant d'une forte attractivité il faut, sans en décourager la visite, en suggérer des approches diversifiées et en révéler les attraits secondaires souvent disponibles dans sa périphérie.

Doivent en particulier être inclus dans le périmètre considéré :

- l'Ecole militaire, édifice majeur, chef d'oeuvre de Gabriel, dont il faut envisager la traversée vers la place de Fontenoy.
- Le Palais d'Iéna, le Palais de Tokyo
- Le Pont de Bir-Hakeim, ouvrage métallique quasi-contemporain de la Tour Eiffel offrant sur celle-ci une vue remarquable, lieu prisé pour les photos de mariage.

Accès à la Tour Eiffel

- Nécessité de les diversifier
- Le touriste ne refuse pas de marcher pourvu que les parcours soient agréables et paisibles. La tendance est en faveur de ce mode de déplacement.
- Métro : Réouverture de l'ancienne station Champ de Mars de la ligne 8. Aux stations Passy de la ligne 6 et Iéna de la ligne 9, donner une dénomination laissant entendre que l'accès à la Tour y est possible. A Bir Hakeim sur la ligne 6, officialiser un accès sécurisé à la promenade d'Australie, par le souterrain de correspondance avec le RER.

¹ *Petit traité des Grands sites de France (Actes Sud)*

- Cars : Ils sont condamnés à moyen terme et ne pourront être remplacés que par des navettes ininterrompues, à cadence rapprochée, n'exigeant donc pas d'aires de stationnement. Il faut exclure l'idée de parkings souterrains pour cars, véritables usines à gaz polluantes et dont les trémies d'accès, seraient autant de cicatrices pour la voirie.
- Supprimer les manèges, cabanes, chalets, véhicules proposant souvenirs, frites, gaufres, crèmes glacées souvent peu esthétiques et entraves au trafic piétonnier.

Atmosphère à la Tour Eiffel et au Champ de Mars

- Il faut y créer une ambiance sécurisée, paisible, sereine. Le visiteur doit avoir l'esprit libre, se sentir tranquille et autonome
- Lui épargner tous les harcèlements : ceux des vendeurs à la sauvette, des bonimenteurs de tout poil (jeux de bonneteau, voitures de sport...) des manifestants quelles que soient les causes défendues, de la publicité sous toutes ses formes.
- La volonté affichée de «réinventer» le site à travers des «animations» permanentes n'est pas un objectif valable. Les lieux parlent suffisamment d'eux-mêmes et ils ont à dire.
- Le Champ de Mars est un site national chargé d'histoire; il doit conserver cette image.
- Un dispositif d'accueil doit apparaître clairement à travers quelques points d'information mais aussi avec un effectif suffisant d'agents dédiés.
- De même la surveillance et la police du parc doivent être assurées et apparaître visibles.
- Organiser de manière harmonieuse la coexistence des usages : visiteurs, riverains, enfants, sportifs ...
- Interdire musiques, postes radio, tamtams
- L'idée de clore le Champ de Mars est soulevée de manière récurrente². Il ne l'a jamais été. Espace d'ouverture et de connexions dans l'urbanisme, merveilleusement préservé par la transparence de la Tour Eiffel, l'incitation à le parcourir y est forte. Sa continuité déjà interrompue par le mur de sécurité de la Tour, ne doit pas connaître une nouvelle brisure. Une clôture affecterait aussi les communications entre les deux arrondissements limitrophes.

Capacité d'accueil

Des études réalisées il y a plusieurs années par un cabinet spécialisé ont montré que la fréquentation du Champ de Mars dépassait déjà ses possibilités d'accueil. Tout comme l'ascension à la Tour Eiffel est techniquement limitée, la fréquentation du Champ de Mars le deviendra à brève échéance compte tenu des projections quantitatives relatives à la fréquentation touristique. Il faut donc s'en remettre à un autre principe des *Grands Sites de France*, selon lequel on ne peut accueillir tout le monde au même endroit en même temps.

Cet impératif oblige à limiter la durée de présence des visiteurs sur le site au profit de la fluidité globale. Il faut donc se garder d'accumuler sur le site des offres autres que la visite proprement dite, en renonçant à y installer commerces, boutiques, restaurants, commodités dont le visiteur aura le libre choix dans les rues avoisinantes, Le commerce local y trouvera son compte et le visiteur pourrait bien lui-même bénéficier d'une meilleure convivialité.

Divers

- La suppression du bâtiment de France Télévision au pilier Sud-Ouest de la Tour, pourrait dégager un important espace et rétablir la transparence sur le jardin de la grotte et son lac. La technique aujourd'hui permet de miniaturiser les installations qui seraient alors enfouies.
- Mobilier urbain: Définition et adoption d'un mobilier renouvelé, homogène et respectueux des formes traditionnelles consacrées

² La maire du 7ème lors d'un Conseil d'arrondissement tenu le 29 novembre 2018 a encore dit qu'il faudra l'envisager à terme.

- Remise en état de l'ensemble décoratif bancs de pierre - vases Médicis dans la partie centrale en losange.
- Approvisionnement des restaurants de la Tour Eiffel : Les accès réservés aux livraisons ménagés dans le mur de sécurité permettent probablement de renoncer au stockage souterrain près du monument au Général Ferrié. Cet entreposage impliquant un trafic de camions à partir de l'avenue Brouardel puis un acheminement vers la Tour par des chariots est un important facteur de dégradations des sols.
- Ré-appropriation par le parc des extrémités du losange transversal, ainsi que des deux parkings à son extrémité Sud.
- Le Mur pour la Paix qui brise la perspective et masque la façade de l'Ecole militaire doit être supprimé.
- Le Champ de Mars est indivisible. C'est dans sa totalité qu'il relève du statut des Parcs et Jardins de la Ville de Paris, qu'il est site classé, qu'il est inscrit au Patrimoine de l'Humanité. Le Plateau Joffre ne saurait en être dissocié pour recevoir une affectation particulière autre que celle d'un parc.
- Bassins et fontaines doivent être remis en eau et entourés de bancs, à l'exemple des Tuileries et du Luxembourg.
- Parc de proximité pour les habitants des 7° et 15° arrondissements, on doit y trouver les équipements requis : bancs, buvettes, kiosque, toilettes, espaces de jeux pour les enfants, manèges, guignol
- Une signalisation efficace, mais discrète doit renseigner les visiteurs et les orienter vers toutes les ressources du périmètre.
- Des bornes, discrètes, retraceront les événements historiques.
- Evénements et manifestations : La référence à une soi-disante «tradition» des expositions universelles est indéfendable. A leur époque les effectifs de population et de visiteurs étaient sans commune mesure avec leurs niveaux d'aujourd'hui. De plus, la préoccupation à la biodiversité était alors inexistante.
- L'amendement des comportements individuels n'est pas impossible. Il faut y croire et considérer les précédents de l'acceptation par le public de mesures telles que la ceinture de sécurité, l'interdiction de fumer, l'élimination des déchets canins, etc.. Il arrive un moment où le public les reprend à son compte
- Paris est cruellement déficitaire en jardins et espaces verts. C'est un impératif de santé publique de ne pas faire du Champ de Mars autre chose qu'un parc.

Bernard Seydoux
bernardseydoux@noos.fr

2 février 2019